



COMPTE RENDU D'ASSEMBLEE GENERALE
DU 23 NOVEMBRE 2019



Clubs Présents:

VSBIOT. OCCA. TEAM SPOC NICE. VCMENTON.
ASBTP. UCGRASSE. CAVIGAL. TRINITE SPORTS.
CARROS TEAM CYCLISTE. SLVENCE. MAGNAN
BORNALA. MSMANDELIEU. IFCNICE.
UCMONACO. SPRINTER CLUB NICE

Prochaine Réunion:

6 JANVIER 2020

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT PIERRE MARMILLOD :

Pierre Marmillod remercie les membres de l'assemblée pour leur présence. Il se réjouit du bilan positif de la saison 2019.

En effet il est constaté une très petite perte de licences et les effectifs sur les courses sont restés stables dans l'ensemble. Les courses en circuit et certaines routières attirent toujours autant de concurrents, d'autres ont subi des accidents de parcours ou les caprices de la météo.

45 courses étaient au calendrier dont un grand fondo organisé par l'ASBTP. Seulement 3 courses ont été annulées, ce qui est peu au regard du nombre d'épreuves inscrites au programme de l'année.

Nous gardons un calendrier bien fourni et ce malgré des difficultés d'organisation grandissantes.

3 déplacements ont eu lieu cette année :

1 au championnat fédéral de cyclo-cross près de Dijon

1 au championnat fédéral route à Boucquehault dans le pas de Calais

1 au championnat inter région en Corse

Le comité a ramené des titres de Corse et du Pas de Calais. Il est à noter que deux hommes se sont particulièrement distingués en arrivant en solitaire :

- Benoît Culiez qui a décroché son 4^{ème} titre dont le 3^{ème} chez les seniors et le second consécutif.
- Jean Philippe Valenti qui va cette année réaliser la passe de trois avec le championnat département Côte d'Azur, le championnat inter région et celui des supers vétérans.

Malheureusement, cette saison a été entachée par des médisances et des suspicions de dopage sur certains compétiteurs, allant même jusqu'à parler de réseau.

Des coureurs ont déclarés ne plus pouvoir courir car le niveau était trop élevé dans le 06.

Pierre Marmillod indique qu'il ne restera pas immobile face à cette situation et que des mesures vont être prises pour la saison 2020.

La commission a dû aussi gérer un conflit entre coureurs concernant un incident de course. 2 réclamations ont été déposées, c'est une première depuis plus de 10 ans.

Pour information des sanctions ont été prises.

Dans un autre domaine nous avons déclassé un coureur minime pour franchissement de la ligne d'arrivée en sprint sans le casque attaché. La sanction est justifiée et nécessaire pour la sécurité des jeunes.

Pour terminer, le Président Pierre Marmillod tient à remercier à nouveau les gens qui l'entourent : Christiane et Gérard ses parents, Olivier Garavagno monsieur Sécurité, Laurent Stacul pour la tenue du site, Benjamin Rech Stéphanie Stacul et Alain Prosper pour les affiches, et tous les signaleurs et bénévoles qui œuvrent tous les dimanches sur les courses.

Pierre en profite pour lancer un appel aux signaleurs pour le 16 février et le week end du tour des Vallées les 30.31 mai et 1^{er} juin.

Pour conclure, il souhaiterait que toutes les forces soient rassemblées en 2020 afin que les courses perdurent et que nous puissions organiser un championnat National en 2021.

Bilan moral adopté à l'unanimité

RAPPORT FINANCIER PAR ALAIN MORRA : solde de l'exercice au 31 octobre

Comme chaque année il est à noter la bonne gestion des finances de la commission par le trésorier.

Il est rappelé que l'argent qui entre à la commission sert à organiser des courses, à participer à certains déplacements des coureurs décidés en commission. Les remboursements d'une partie des déplacements se font par l'intermédiaire des clubs. Bonne gestion de la trésorerie.

L'argent sert aussi à entretenir le matériel de classement.

Il est à noter que les personnes qui œuvrent à la commission sont entièrement bénévoles et ne perçoivent aucune indemnité de quoi que ce soit.

Pour cette saison 2019 le bilan de l'exercice au 31 octobre 2019 est de :

19 288011 euros en crédit et de 20114081 euros en débit

Soit un solde débiteur de 826.70 euros

Bilan financier adopté à l'unanimité

INTERVENTION D'ARNAUD BERTHIER CO PRESIDENT DU COMITE

Quelques clubs ont perdu des coureurs, IFC, Grasse. Arnaud demande quels problèmes et difficultés rencontrent les clubs. Le comité fait le tour des clubs pour savoir comment les aider et donner un sens aux pratiques de loisirs afin de conserver les adhérents au sein des clubs.

La nouvelle agence Nationale du Sport se met en place. Les dossiers CNDS se feront auprès du comité départemental. Il y aura une dotation globale à la fédération nationale qui décentralisera auprès de ses structures.

Des appels à projets seront faits pour avoir des subventions, notamment pour ceux qui ont des actions dans les quartiers (QPV) ou les zones rurales (ZRR) .

Il devait y avoir une convention entre la FSGT et FFC pour que la FSGT soit en autonomie concernant la demande d'autorisation d'organisation de manifestations. Mais il y a eu un problème avec les comités du Havre.

La FFC n'est pas contre et les discussions vont reprendre.

Un projet de loi est en cours sur plusieurs axes, mais ce qui impactera le plus la FSGT se situe sur la prise de licences au sein des clubs: Actuellement un adhérent de club qui prend uniquement une cotisation à un club n'est pas obligé de prendre une licence, sauf chez certaines fédérations comme la FFJDA (Judo), la FFGym ou encore la FFNatation qui ont inscrits dans leurs statuts l'obligation de licenciés tous les cotisants. Ceci est un frein pour la FSGT dans certains clubs qui font le choix de ne licencier que quelques compétiteurs (Question du coût des licences)

La FSGT fait la proposition aux députés en charge du projet de Loi, de devoir laisser libre choix aux clubs et adhérents de leur fédération d'appartenance.

Le second point est sur le système de délégation des affinitaires afin qu'elles puissent être autonomes pour leurs décisions.

Au niveau des affiliations FSGT sur le site internet les tarifs ne sont pas bons pour l'instant. Arnaud va essayer de régler cela au plus vite avec la fédération.

Le comité décentralise son AG avec des forums afin de voir les besoins et difficultés des clubs. Les forums ont pour but de préparer l'assemblée générale.

Arnaud rappelle qu'avec la licence FSGT les adhérents peuvent aller faire du ski. Il n'est pas nécessaire de prendre une assurance à la station car la licence FSGT couvre l'assurance.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Intervention d'Emile Tostivint de Vence

Le club organise une nouvelle épreuve sur 3 étapes en 2 jours. (voir date au calendrier sur le site)

Le samedi matin circuit de l'ARA ou circuit de la Sine. L'après-midi montée du col de Vence.

Dimanche matin tour des Baous, Vence, Carros, le Broc, Bouyon, Coursegoules, arrivée au col de Vence. Dénivelles positif de 847 mètres.

Le club essaie de voir pour les autres années d'allonger le parcours.

- Olivier Delaye :

Le VSBIot souhaite faire un challenge avec le Cavigal.

- Compte rendu sur la journée de reconnaissance du tour.
- Discussions sur les motards et les secouristes.
- Championnat le 24 mai à Gréolières.

- Compte rendu de la réunion au siège fédéral à Paris par Pierre Marmillod

Les quotas championnat : quand un coureur court un championnat le quota compte pour l'année suivante.

Pour le championnat de cyclo-cross date limite des inscriptions le 15 janvier.

Pour championnat de France sur route date limite d'inscription le 4 juin.

Rappel pour les coureurs uniquement FSGT : 3 courses et un championnat

Pour les coureurs double licenciés : 12 courses dont 1 championnat.

La période de mutation est du 1^{er} novembre et 31 décembre. L'imprimé est téléchargeable sur le site internet. L'affiliation au comité pour 2020 est de 98 euros.

POINT SOUMIS AU VOTE:

- Suppression de la 6^{ème} caté adopté à 9 voix sur 15.

PROPOSITION ADOPTEE

Discussion sur le système de montée de catégories. Il est proposé de se baser sur le barème UFOLEP, des précisions seront données dans un prochain PV et inscrites au règlement. En cas de course à étapes, seules les étapes comptent et pas le général.

10 votes pour sur 13.

PROPOSITION ADOPTEE

- Ouverture aux coureurs » hors clous » pour faire 3 courses FSGT dans la saison. Cela inclus les coureurs FFC ayant été 1^{ère} catégorie depuis moins de 4 ans, tous les coureurs, peu importe leur catégorie, ayant eu plus de 200 points au classement national FFC, les triathlètes avec un palmarès : 1 voix pour 14 voix contre.

PROPOSITION REJETTEE

- Récompenses des féminines : dans quelle course attribue-t-on la catégorie ? la course officielle est 4 et 5. **PROPOSITION ADOPTEE**
- Port des maillots de club: le coureur qui ne se présentera pas au départ d'une course avec son maillot de club ou un maillot distinctif de champion (prioritaire) se verra refuser le départ de la course. Si toutefois celui-ci échappe au contrôle de départ il sera déclassé de la course.
- Port des maillots de champions : la charte graphique des maillots de champion ne doit pas être modifiée sans l'aval de la commission.
- Le coureur ne sera pas accepté au départ si le maillot est modifié.

- Les coureurs doivent se présenter à la remise des prix en tenue de club.
- Quel quota accorde-t-on aux courses à étapes ? : Chaque départ de course compte pour un quota.
- Pour les déplacements, les indemnités seront remboursées au prorata des courses effectuées. C'est le bureau qui décide de l'attribution de la somme.
- Les coureurs non licenciés ont la possibilité de faire 3 courses dans la saison sur présentation du certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition de moins de 3 mois. Ils devront impérativement s'inscrire à l'avance.
- Mise en place de l'introduction du paiement par carte bleue à la prise du dossard. Essaie sur un an.
- Concernant les voitures suiveuses : Si un suiveur ne respecte pas le règlement de l'épreuve il sera sanctionné personnellement. En cas de récidive les membres de son club seront déclassés.
- Ouverture de 27 courses pour les minimes et cadets en différant le départ après les 4 et 5.
- Le besoin de signaleurs : Un chèque de caution de 100 euros est demandé à chaque club qui sera rendu en fin d'année si les clubs fournissent des bénévoles sur au moins une course de la commission.
- 3 contrôles anti dopage inopinés vont être demandés et payés par la commission.

TOUTES CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE

ATTENTION DERNIERE MINUTE DU SIEGE FEDERAL A PARIS : les coureurs ayant pris une licence FFC peu importe leur catégorie et qui évolueront dans des courses continentales ne sont pas admis en FSGT et sont soumis aux même règles que les premières catégories pour obtenir une licence FSGT.

L'ordre du jour étant écoulé la séance est levée